

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2016 ENDURO



Organisateur

N° d'épreuve FFM: 584
 Moto-Club: LE 107
 N° d'affiliation: C 433
 Date: 24 et 25 10 2016
 Lieu: ODES IRES CE 104
 Organisateur technique: J.C. CHARBONNIER
 Adresse: 13.5 St. Etienne
 E-mail: motedub.le.quevedy@orange.fr
 Téléphone: 06 04 41 75 41



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 - Assurances

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 - Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	DAVID GAWCÉ	Licence :	49240
Délégué FFM (Président du jury)*	VERDOOLAE GHE Georges	Licence :	023766
Membre du Jury	DUBOIS Didier	Licence :	163447
Membre du Jury	DUMAS Jean Christophe	Licence :	142964
Commissaire technique responsable	DEPOIT Jean Michel	Licence :	008401
Responsable du chronométrage	LAMBALLE Eric	Licence :	181566

* Selon la réglementation en vigueur, le Jury d'une compétition motocycliste doit être formé d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres.

Article 3 - Catégories

Championnat de France

- ★ Elite E1
- ★ Elite E2
- ★ Elite E3
- ★ National E1
- ★ National E2
- ★ National E3
- ★ Juniors
- ★ Espoirs 125cc 2T²
- ★ Féminines

Trophée de France

- ★ Néo-Elite
- ★ Vétérans¹

Championnat des constructeurs

Challenge Team National

Pour rappel :

- E1 : de 100 à 125cc 2T et de 175 à 250cc 4T
- E2 : de 126 à 250cc 2T et de 290 à 450cc 4T
- E3 : de 290 à 500cc 2T et de 475 à 650cc 4T

En cas de changement de catégorie et/ou de classe à la dernière épreuve, le pilote n'apparaîtra pas dans le classement de sa nouvelle catégorie. Les points qu'aurait pu marquer ce pilote seront réattribués aux pilotes suivants.



CHAMPIONNAT DE FRANCE 2016 ENDURO



Article 4 : Contrôle Administratif et Techniques

Parc fermé :

Le Moto-Club prévoit-il un parc fermé ? oui non

Si oui, une fois le contrôle technique terminé, le pilote devra pousser sa machine immédiatement au parc fermé, munie du transpondeur correspondant à son numéro de course. Il devra, par ailleurs, équiper sa machine, en complément d'un éventuel système d'origine, d'un système ant-vol individualisé (chaîne cadenassée, bloc-disque ou U) et quitter immédiatement le parc sans la bâcher.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son permis de conduire, l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine. Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 : Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 : Sécurisation de la manifestation

Médecin responsable médical : YANN LEVEQUES (A.N.S)
 Nombre de secouristes : 35
 Hôpital le plus proche : EDITE AURA 43000 LE PUY
 Nombre d'ambulance(s) : 1
 Temps de trajet (en min) : 30 min

Article 7 : Le site de pratique

Accès : VALS PRES LE PUY
 Adresse : VALS PRES LE PUY
 Capacité Moto : 370
 (7 par kilomètre maximum)

Caractéristiques :

Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? oui non

Longueur de la boucle : 65
 Nombre de fois où la boucle est parcourue : 3 ELITE
 Contrôle de Passage : 2 NATIONALE

Nombre de Contrôles Horaires : 2

Nombre de Spéciale(s) :

- De type Banderolée (MX) : 2
- De type Enduro (en ligne) : 1
- De type X-Trem : 0

Longueur(s) : 5 min
 Longueur(s) : 8 km
 Longueur(s) : 0

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? oui non

Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ? oui non

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa de Moto-Club

Date : 25/08/16

MOTO CLUB DU PUY EN VELAY
 Secrétariat: Alain AUBAZAC
 1, rue André Bernard
 43750 VALS PRES LE PUY
 Tél. 06 99 05 59 68
 motoclub.lepuyenvelay@orange.fr

Visa de la Ligue

Date : 06/09/16

**LIGNE MOTOCYCLISTE
NATIONALE D'Auvergne**

Visa de la FFM

Date : 07/09/16
 Numéro : 1610934

